



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 12 avril 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

DÉCISION N° 488/ARM/CEMM

portant admission au service actif du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin.

Du 04 avril 2024

DÉCISION N° 488/ARM/CEMM portant admission au service actif du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin.

Du 04 avril 2024

NOR A R M B 2 4 0 0 7 1 1 S

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l' [Instruction N° 1618/ARM/CAB du 15 février 2019 sur le déroulement des opérations d'armement.](#) ;

Vu la [Décision N° 1398/ARM/EMM/PS/ORT du 06 septembre 2021 portant création de la formation Duguay-Trouin – équipage Bleu.](#) ;

Vu la [Décision N° 1699/ARM/EMM/PS/ORT du 18 novembre 2021 portant prise d'armement pour essais du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin.](#) ;

Vu la [Décision N° 648/ARM/EMM/PS/ORT du 18 mai 2022 portant changement de port-base du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin.](#) ;

Vu la décision n° 973/ARM/EMM/PP/BNUM/-- du 19 juillet 2023 portant homologation de sécurité du SNA Duguay-Trouin (n.i. BO ; n.i. JO) ;

Vu la lettre n° 0-117650-2024/CPPE/DEP/-- du 25 juillet 2023 relative à la revue d'ensemble avant réception du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin ;

Vu la lettre n° 0-4680-2024/CPPE/DEP/-- du 27 février 2024 relative aux avis et recommandations concernant les performances de discrétion acoustique du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin ;

Vu la lettre n° 0-7086-2024/CPPE/DEP/-- du 2 avril 2024 relative aux avis et recommandations de la commission permanente des programmes et des essais pour l'admission au service actif du sous-marin Duguay-Trouin ;

Vu le message NEMO du 27/07/2023 à 17h01:25Z FM EMM/SCM PLANS-PROG : Clôture de la phase d'armement et prise en charge par la Marine du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin ;

Vu le permis de navigation n° 0-7155-2024/CPPE/DEP/DR du 2 avril 2024 du sous-marin nucléaire d'attaque Duguay-Trouin ,

Décide :

Article 1^{er} - Admission

L'admission au service actif du sous-marin nucléaire d'attaque *Duguay-Trouin* est prononcée à compter du 3 avril 2024.

Article 2 - Organisation

Le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Duguay-Trouin* est placé sous le commandement organique de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOT). Il est affecté à la base navale de Toulon. Ses conditions de navigation sont fixées par son permis de naviguer.

Article 3 - Publication

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la Marine,*

Nicolas VAUJOUR.